

Le processus de recrutement des professeurs des écoles ressemble souvent à s'y méprendre à un long parcours d'obstacles.

La création des IUFM par la loi du 10 juillet 1989 en lieu et place des anciennes « Écoles normales d'instituteurs et d'institutrices » n'a pas simplifié l'accès à une profession déjà très prisée.

Et la revalorisation substantielle de la fonction par l'accès à la catégorie A de la fonction publique et le biais d'une nouvelle grille indiciaire afférente plus avantageuse, calquée sur celle des professeurs certifiés du second degré, n'a fait que rendre plus nombreux les postulantes et postulants à l'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires.

Pourtant, les étudiants qui envisagent de se présenter à ces concours et aux tests qui les précèdent souffrent souvent de mal connaître leur nature et perdent parfois une année précieuse à entrer de plain-pied dans l'esprit des différentes épreuves qui les attendent.

Ce manuel a donc l'ambition de proposer, outre une présentation détaillée de la nature des épreuves d'entrée en première année d'IUFM, filière professeur des écoles, des annales corrigées en français, mathématiques et culture générale, des conseils méthodologiques pour l'écrit et l'oral, et un certain nombre de renseignements indispensables. L'optique retenue est résolument double : concrète d'abord en ce qu'elle place les candidats en situation réelle, abstraite ensuite dans la mesure où elle les invite à affirmer leurs perceptions et perspectives à propos d'un métier qu'ils désirent pratiquer, mais connaissent, par définition, mal.

Désormais titulaires d'une licence universitaire au moins (titre requis pour être candidat), tous les postulants sont en effet présumés presque

1. Remarques

Dans cet ouvrage, la partie consacrée aux mathématiques est traitée par Michel Bonnaud. Conseils généraux, français, culture générale, entretien oral, conclusion, bibliographie et annexes sont d'Alain-Gabriel Monot.

Dans les pages qui suivent, les postulantes et postulants aux tests d'entrée aux IUFM, filière professeur des écoles, sont le plus souvent désignés par les expressions « le candidat » ou « les candidats ». Les auteurs de cet ouvrage ne méconnaissent pas le fait que les candidats en question sont aussi, et même majoritairement, des candidates. Seul l'usage (contestable ?) explique le recours à ces formules.

spécialistes d'un champ disciplinaire quelconque. Ces connaissances louables sont malheureusement sinon bien insuffisantes, du moins très mal adaptées aux épreuves d'admission en première année d'IUFM.

Ainsi, trop nombreux sont chaque année les candidats malheureux qui maîtrisent mal leur temps à l'écrit et se voient contraints de rendre un devoir inachevé, ou tels autres qui ont franchi le cap de l'admissibilité mais ignorent à peu près tout des exigences des jurys à l'oral. Seul un entraînement vraiment régulier peut permettre d'éviter ces sources d'échec. Encore convient-il qu'il soit fondé sur une connaissance exacte des modalités de chaque épreuve.

On présentera donc d'abord ici :

- (1) une réflexion brève sur la notion même de candidature,
- (2) l'historique et les modalités des épreuves,
- (3) les programmes sur lesquels elles s'appuient,
- (4) quelques clefs sur la manière la plus efficace d'organiser sa préparation,
- (5) le type de travail nécessaire,
- (6) un possible calendrier de travail.

Loin d'être secondaires ou superficiels, ces préliminaires nous semblent essentiels pour commencer le travail de préparation sur des bases saines.

1. Réflexion sur la candidature

Avant d'entrer dans la spécificité détaillée des épreuves, il paraît nécessaire en effet de faire réfléchir sur la notion même de candidature en 1^{re} année d'IUFM, filière professeur des écoles.

Faut-il rappeler cette évidence : il s'agit, en cas de succès, de préparer l'année suivante, au sein d'un IUFM, un concours de recrutement du ministère de l'Éducation nationale, qui conduira ses lauréats à enseigner toute leur carrière à des enfants de deux à onze ans. Même si cela est (très) difficile, il convient de se projeter jusqu'à quarante ans plus tard dans son existence, en se demandant — profondément — si c'est le métier que l'on a *vraiment* envie d'exercer.

Si ardue que soit cette réflexion, il ne faut en aucun cas en faire l'économie. Pour être complète, celle-ci doit bien entendu prendre la juste mesure des avantages mais aussi des inconvénients traditionnels de pareille profession. À cet égard, interroger des maîtres en fonction est presque indispensable. C'est d'ailleurs également, comme on le verra, une excellente démarche pour la préparation de l'oral.

En effet, pour beaucoup de lauréats heureux, voire comblés par leur travail, on compte aussi une minorité de déçus ou de désenchantés qui s'ennuyant dans leurs classes dès le début de leur activité professionnelle eût été mieux inspirée d'embrasser d'autres carrières.

C'est que les concours de l'enseignement apparaissent souvent, en particulier dans les facultés des lettres, comme une certaine *consécration* des études. On passe donc les épreuves de recrutement des professeurs des écoles, ou les différents CAPES, à l'issue d'un parcours brillant ou au moins honorable, sans mesurer toujours suffisamment qu'il ne s'agit pas du tout d'un diplôme *de plus*, mais de l'accès à un métier particulier, exigeant et difficile.

Au demeurant, on ne le dira jamais assez, cette réflexion sur son *degré réel de motivation* et la prise de conscience exacte de la nature même des fonctions de professeur des écoles (attention aux visions idéalisées ou simplistes) est extrêmement importante pour l'oral qu'organisent beaucoup d'IUFM.

II. Historique et modalité des épreuves

Dès leur création, et en particulier dans le cadre de la filière professeur des écoles, les 30 IUFM de France (liste en annexe) ont été confrontés au problème épineux des flux d'entrée en première année.

Depuis 1993 en particulier, les différents instituts ont vu croître le nombre des postulants de manière extrêmement impressionnante, avec une augmentation de plus de 48 % des candidats entre les seules années 1992 et 1993.

Pour autant, les capacités d'accueil des Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) demeurent strictement limitées puisque les établissements ne peuvent régulièrement accueillir en première année plus de trois fois le nombre de postes mis annuellement au véritable concours de recrutement, lequel est déterminé annuellement lui aussi, académie par académie, en fonction des besoins démographiques et aussi, dans une certaine mesure, sociaux.

Si cette première sélection peut sembler sévère, arbitraire ou injuste, elle a le mérite d'éviter de donner des espoirs coupablement vains à un trop grand nombre d'étudiants dont certains seraient en outre, sans parfois bien le mesurer, très loin des exigences académiques du concours de recrutement.

Pour ceux toutefois que cette sélection (nous insistons sur ce mot) dérangerait trop, il faut se souvenir que le passage par une première année d'IUFM n'est *nullement obligatoire* et que l'on peut bien entendu subir les épreuves du concours de recrutement en candidat libre. On retiendra toutefois que le fait d'avoir été élève de première année d'IUFM est dans les faits fortement décisif pour s'assurer des chances raisonnables de succès. On a coutume, au vu des études statistiques récentes, de considérer qu'un candidat ayant suivi les cours de première année d'un institut a une (bonne) chance sur deux d'être reçu au concours quand cette proportion tombe en moyenne à 1 sur 6 pour les candidats extérieurs à ces établissements.

C'est donc pour être plus assurés de recruter des étudiants présentant de bonnes chances de succès que les IUFM ont mis en place, depuis 1991, des méthodes de recrutement strictes, fondées le plus souvent à l'écrit sur des questionnaires à choix multiples (QCM) de français et de mathématiques, à l'oral sur un entretien avec un jury.

Il n'en était pas de même les deux premières années de fonctionnement des instituts, le recrutement se faisant alors à partir de l'examen d'un dossier de candidature fondé essentiellement sur la « valeur » du cursus universitaire et une éventuelle expérience éducative extérieure. Cette méthode était fort contestable dans la mesure où elle ne permettait pas de déterminer vraiment si un candidat, malgré le brio de ses diplômes, avait les qualités simplement minimales pour devenir enseignant (une excellente maîtrise de l'orthographe par exemple). En outre, la notion « d'expérience éducative », floue, était parfois décourageante pour des candidats jeunes souvent brillants, au profit des collectionneurs de stages, moniteurs de colonies de vacances ou centres aérés, au parcours scolaire et/ou universitaire parfois plus erratique.

Les IUFM de Bordeaux et d'Aix-Marseille se dotaient donc au début des années 1990 des premiers tests permettant de juger véritablement le niveau de connaissance des candidats en français et en mathématiques.

En 1995, la moitié des IUFM recrutaient leurs étudiants de cette façon, et le mouvement s'est généralisé aujourd'hui pour devenir le modèle de référence. Aux deux épreuves fondamentales (français, mathématiques), certains instituts ont ajouté encore une épreuve écrite de culture générale, parfois une épreuve de langue vivante, et beaucoup d'autres (ou les mêmes) complètent encore cette première sélection draconienne fondée sur 2 ou 3 épreuves écrites par un entretien oral.

C'est le cas, parmi beaucoup d'autres, de l'IUFM des pays de Loire où le nombre particulièrement élevé de candidats chaque année impose le recours à l'ensemble de ces épreuves de sélection.

S'ils peuvent sembler cruels, ces systèmes de choix des étudiants ont eu en fait bien des retombées positives, et sont, en tout état de cause, garants d'une équité que la première manière de faire ne possédait pas. Ils permettent par exemple d'ouvrir plus largement la voie de l'enseignement du premier degré aux étudiants titulaires de licences scientifiques, eu égard à l'équilibre désormais souhaité entre la part du français et des mathématiques lors des tests écrits.

Ainsi la profession est moins « confisquée » par les seuls littéraires, ce qui était une tendance assez marquée du passé.

Les tests permettent en outre d'éviter des décisions perçues comme injustes, subjectives voire arbitraires, en particulier en ce qui concerne la nature des licences retenues ou l'âge des postulants. Tel candidat à deux IUFM pouvait être fondé à s'étonner que sa licence de psychologie semble ravir un jury et déplaire souverainement à l'autre. Tel brillant étudiant ayant accompli sans faute son cursus et titulaire à 20 ou 21 ans d'une ou de deux licences pouvait s'estimer lésé qu'on lui préfère un rival plus besogneux de 25 ou 30 ans, au motif de la sacro-sainte « expérience ».

S'il convient de ne pas donner aux tests d'entrée en première année un caractère de « pré-concours » (les épreuves sont sans beaucoup de rapports avec celles qui attendent les candidats au « vrai concours »), il faut malgré tout garder à l'esprit qu'ils sont destinés à sélectionner des étudiants appelés à préparer le concours de professeur des écoles (non des stagiaires, rémunérés, la distinction est très importante) et, *a contrario*, à éliminer des étudiants jugés vraisemblablement mal capables d'obtenir ce concours.

Tests d'évaluation des *connaissances*, ces épreuves ont aussi à cœur d'évaluer une certaine forme d'*intelligence* des candidats, du moins celle qui a trait à la rapidité de compréhension et à la logique (à l'écrit en particulier), à la maîtrise de soi, à la capacité à s'exprimer et à se tenir à l'écoute du monde (de l'éducation entre autres) à l'oral.

Épreuves d'élimination, ces tests visent, à rebours, à ne pas retenir des candidats qui, tant sur le plan de la maîtrise de la langue et de l'écriture que sur celui d'une compréhension et d'une logique mathématique minimales, n'ont pas le niveau présumé requis pour subir un an plus tard les épreuves du concours de recrutement.

À cet égard, il faut se souvenir qu'une note éliminatoire existe souvent en français comme en mathématiques. Fixée à 5/20, elle conduit à éliminer d'emblée plus du quart des candidats.

Plus spécifiquement et sous réserve des détails qui seront donnés plus loin, on pourra retenir préalablement ceci :

- *Les tests de français* sont destinés à mettre en évidence les compétences en compréhension de texte, vocabulaire, orthographe, grammaire et — dans une moindre mesure — en culture littéraire.
- *Les tests de mathématiques* portent particulièrement sur la logique, le calcul, la géométrie, le raisonnement ainsi que la capacité d'analyse.
- *Les tests de culture générale*, dans les IUFM où ils existent, cherchent à s'assurer d'un certain nombre de connaissances « d'honnête homme », dans les champs de l'histoire et de la géographie, de la littérature, des sciences et techniques, et, parfois, des institutions (scolaires, bien sûr, mais pas exclusivement), de la philosophie, de la musique, du cinéma, des arts en général...
- Quant à *l'oral*, il ressemble fort à un « entretien d'embauche » et doit, pour être réussi, allier capacité d'expression efficace, connaissance de soi, réflexion *sérieuse et argumentée* sur l'enseignement en général et le métier d'enseignant (du premier degré) en particulier.

Une vaste somme de travail au bout du compte dont on va montrer maintenant sur quel programme effectif (ou non) elle s'appuie.

III. Les programmes

L'extrême diversité des filières dont sont issus les étudiants-candidats impose de se référer à un socle commun de connaissances *présumées* acquises.

Celles-ci correspondent à la classe de troisième. Ce niveau peut paraître bien modeste s'agissant de recruter à terme des fonctionnaires de catégorie A, chargés d'instruction. Il faut donc s'entendre sérieusement sur les mots : il s'agit à l'évidence d'un *niveau idéal* de 3^e, celui d'un excellent élève de quinze ans qui maîtriserait à la perfection tous les programmes conçus dans l'ensemble des disciplines et ajouterait à cette maîtrise une étonnante culture générale et une capacité très affirmée encore à s'exprimer.

Un socle de connaissances tout théorique donc, qui n'a en tout état de cause rien à voir avec celui de l'actuel brevet des collèves.

Sauf à favoriser exclusivement des mathématiciens spécialistes ou des littéraires confirmés, on ne pouvait pas s'appuyer sur tel programme de baccalauréat (S ou L par exemple), il convenait donc de se référer aux programmes terminaux des collèves.

Allant plus loin, on pourrait même prétendre que le niveau requis est aussi celui d'un bon CM2. Boutade ? Pas le moins du monde. Qui peut être si certain de maîtriser (encore) l'ensemble des connaissances apprises à l'école primaire, dont celles acquises au collève ne sont parfois que la répétition ou plutôt l'approfondissement ? À n'en pas douter, les épreuves portent aussi sur des savoirs assimilés, ou prétendus assimilés, *il y a longtemps*. Ainsi, tel bon étudiant d'une faculté des lettres, bien armé en matière de références littéraires ou culturelles, est souvent plus penaud qu'il ne l'imagine face aux écueils des règles d'accord des verbes pronominaux, à la conjugaison aux différentes formes du mode subjonctif, ou à la simple orthographe d'*usage* d'un mot peu usité.

Les candidats sont donc fermement invités à consulter d'entrée de jeu les *Programmes de l'école primaire*, édités par le Centre national de documentation pédagogique dans la collection « Une école pour l'enfant, des outils pour les maîtres ».

Comme l'indique la quatrième de couverture de cet ouvrage — fort utile également pour réfléchir à la préparation de l'entretien oral — ils « trouveront ici rassemblés les textes officiels des horaires et des programmes 2002 (les derniers à ce jour) ainsi que, cycle par cycle, la mise à jour de la liste des compétences à atteindre. »

Un étudiant littéraire sera peut-être surpris d'y lire que l'élève de CM2 doit (ou devrait en tout cas) être capable de « proposer la mise en œuvre des étapes caractéristiques de la démarche expérimentale et notamment :

- concevoir et mettre en œuvre des montages (circuits électriques...),
- isoler une variable et mettre en œuvre des expériences pertinentes (rôle de l'eau dans le développement d'une plante ; changement d'état de la matière...).

À l'inverse, un candidat scientifique s'étonnera peut-être que le même élève de CM2 doive encore pouvoir :

- « construire un texte de fiction et l'écrire,
- réécrire un texte à partir des remarques d'un ou de plusieurs lecteurs,

- relater un événement en variant le point de vue (en relation, par exemple, avec la lecture de la presse ; présenter son point de vue sur un événement),
- rédiger un résumé [...]. »

La tâche est donc bien plus complexe qu'il pourrait paraître à première (courte) vue. Ce qui nous conduit naturellement à une réflexion sur l'organisation de la préparation.

IV. Organiser sa préparation

Selon la règle des trois tiers, on considère souvent que le succès à un examen, un concours ou des tests de sélection passe par trois facteurs d'égale importance :

A] Une connaissance « technique » des épreuves elles-mêmes. Qu'est-ce exactement qu'un QCM ? Et un entretien oral ? Quel est le système de codage des réponses pour l'écrit ? Quelle est l'attitude précise du jury à l'oral ? Sans oublier le plus important : combien de temps durent les épreuves ?

B] Une connaissance du type de questions auxquelles on sera confronté. Inutile par exemple de revoir tout le programme de mathématiques propre aux bacheliers S, inutile encore de connaître dans les moindres détails, comme on pourrait le souhaiter d'un candidat professeur de lettres, l'histoire de la tragédie française au XVII^e siècle. Il faut donc *cerner son programme* selon les modalités dites plus haut, et préférer à toute érudition spécialisée des connaissances générales fermes : ce que l'on peut nommer, sans pédanterie, une *culture*, c'est-à-dire une formation intellectuelle qui privilégie l'universel au particulier.

C] Une volonté de conforter très sérieusement des connaissances anciennes. Petit exemple en forme de pêle-mêle : sait-on encore calculer l'aire d'un disque ? Qu'est-ce qu'une figure de rhétorique ? Est-on encore capable de situer les grandes périodes de l'histoire nationale et de les replacer dans un ensemble européen ou mondial ? Peut-on, sans hésitation ni erreur, conjuguer le verbe « résoudre » à l'imparfait du mode subjonctif ?

À n'en pas douter, bien organiser sa préparation, c'est d'abord se renseigner sur la forme des épreuves, avant d'améliorer très fermement des savoirs lointains, parfois disparates. C'est encore accepter de reconnaître ses ignorances, ses lacunes, ses oublis, même dans des domaines prétendument élémentaires. Davantage peut-être que les concours de recrutement du second degré ou *a fortiori* de l'enseignement supérieur, les